

**Conseil d'Administration  
du 16 septembre 2011**

**PROPOSITION DE PROCÈS-VERBAL**

---

**Ordre du jour :**

1. Approbation des PV des CA des 10 juin et 8 juillet 2011
2. Budget 2012 : délibération sur la lettre de cadrage 2012
3. Présentation et discussion du projet IDEX-2
4. Proposition pour la démarche de co-construction de l'Université de Lille
5. Politique d'emploi
  - . Délibération sur la publication des postes de second degré vacants
  - . Délibération sur le recrutement au fil de l'eau d'un professeur
  - . Information sur le calendrier des élections pour le renouvellement des viviers
6. Délibérations sur les dossiers validés par le CEVU (20 mai et 1<sup>er</sup> juillet 2011) :
  - . Délocalisation de la Licence Eco-gestion à Hanoï (Viet-Nam)
  - . Délocalisation du Master MOPI à Bangui (République Centrafricaine)
  - . Double diplôme de la Licence Eco-gestion à Timisoara (Roumanie)
  - . Double diplôme de Licence Pro Management des organisations et de Master de Sciences de gestion de l'IAE avec l'Université d'Etat de New York à Alfred (USA)
  - . Délocalisation en partenariat avec CFI du Master de Management International des Médias en ligne de l'IAE
7. Délibération sur les nouveaux tarifs du Café de l'Espace Culture
8. Délibération sur la tarification du renouvellement de la carte multi-services en cas de perte ou de vol
9. Questions diverses

---

*Sous la présidence de Monsieur Philippe ROLLET, Président de l'université,*

**Etaient Présents :**

- *Collège A* : M. Dominique DEROZIER, M. Jean D'ALMEIDA, M. Francis GUILBERT, M. Pierre LOUART, M. Jean-François PAUWELS.

- Collège B : Mme Virginie DEGARDIN, M. Patrick LEBEGUE, M. Robert LITWAK, M. Nicolas POSTEL, M. Yann SECQ, M. Christophe VUYLSTEKER.
- Collège BIATOSS ;, M. Yves NOEL, M. Claude VIEVILLE.
- Personnalités extérieures : Mme Marie-José AYMÉ (MEDEF), M. Bruno DESPREZ (Florimond-Desprez), M. Thierry LEPERS (Comité Grand-Lille), M. Didier LOUVET (CGT)

### **Etaient excusés (et Procurations) :**

- M. Michel-François DELANNOY (LMCU) (procuration à M. le Président)
- M. Pierre de SAINTIGNON (Conseil Régional) (procuration à M. le Président)

### **Etaient excusés :**

M. Eric NOEL

### **Etaient présents (à titre consultatif, invités ou membres de droit) :**

- Représentant de Mme le Recteur-Chancelier des universités : M. Didier DEROULLERS
- Vice-président du Conseil d'administration : M. Francis MEILLIEZ  
Vice-président du Conseil des études et de la vie universitaire : M. Salah MAOUCHE  
Vice-président chargé de la valorisation du potentiel humain : M. Jean-Philippe CASSAR
- Directeur général des services : M. Patrice SERNICLAY  
Responsable des Affaires Juridiques et secrétaire de séance : M. Xavier FURON

---

Le président accueille au sein du conseil Patrick LEBEGUE (SNESUP-CGT), lequel occupe désormais le siège laissé vacant par Jérôme RIEDI. Il présente ensuite l'ordre du jour de la séance du conseil d'administration et fait état de demandes d'inscription de questions diverses de la part de conseillers.

## **1) Approbation des PV des CA des 10 juin et 8 juillet 2011**

### **1.1. Approbation du PV du CA du 10 juin 2011**

Aucune remarque n'ayant été formulée, le Président soumet le procès-verbal du CA du 10 juin 2011 au vote du conseil.

**Approuvé par 18 voix pour et 2 abstentions** (délibération n° 2011-47).

### **1.2. Approbation du PV du CA du 8 juillet 2011**

Le Président fait état des demandes de rectifications suivantes formulées par Yann SECQ (O&I) :

- Page 7, § 6 : Yann SECQ demande d'ajouter à la suite du paragraphe :

*« Si on croit vraiment en ce projet et que l'on souhaite sa réussite, il faut impliquer les personnels ; un texte clair, non biaisé par les discussions sur l'IDEX me semble fondamental. »*

- Page 12, point 6.1, § 5 : Yann SECQ demande de remplacer :

« (...) et demande une réflexion et une contre-proposition. » par « (...) et demande à ce qu'une réflexion sur la création d'un SIU FTLVE soit étudié en CEVU. »

- Page 15, § 2 : Yann SECQ demande de remplacer :

« (...) Il estime nécessaire que l'on réfléchisse également sur les problèmes d'organisation interne et notamment sur la question des passerelles. » par « (...) Il estime nécessaire que l'on réfléchisse également sur les problèmes d'organisation interne (en termes d'UFR disciplinaires pour certaines et centrés sur des formations spécifiques pour d'autres) ainsi que sur la question des passerelles. »

**Approuvé par 18 voix pour et 2 abstentions** (délibération n° 2011-48).

## **2) Budget 2012 : délibération sur la lettre de cadrage 2012**

Le Président présente la lettre de cadrage budgétaire pour 2012, dont les éléments figurent dans les documents préparatoires au conseil. Il précise que cette lettre de cadrage constitue le cadre dans lequel sont formulées les propositions qui accompagneront les grands axes de la politique de l'établissement.

Il rappelle que les moyens de l'Etat pour 2011 ont été attribués aux universités de façon forfaitaire : 1,5% d'augmentation pour les une (dont Lille 1), 3% pour les autres, le modèle SYMPA d'allocation des moyens n'ayant pas été utilisé.

Pour 2012, le Président précise que n'ayant pas, à ce jour, d'information sur l'évolution du budget accordé aux universités, il présente une hypothèse de précaution et préfère envisager les ressources de 2012 au même niveau que celles ouvertes au budget de l'an dernier. Cette règle concernera la totalité du budget, malgré quelques petites évolutions.

Cette dotation de l'Etat est complétée par des ressources négociées dans un cadre pluriannuel, devenu quinquennal.

S'agissant des ressources propres, celles-ci sont en diminution depuis 2010 et de façon encore plus nette cette année, notamment en raison de taux d'intérêts très faibles et d'une trésorerie peu importante qui ne permettent que de modestes placements. À ceci s'ajoutent les avances faites par Lille 1 en matière de formation continue et de recherche, avances qui ne portent évidemment pas intérêts. Une petite évolution des ressources propres doit être notée en matière de recherche sur le préciput ANR.

Concernant les ressources de transfert (contributions aux charges communes), celles-ci sont en diminution depuis quelques années, alors que les charges communes sont en augmentation. Il est ainsi proposé de rétablir le prélèvement de 10% sur l'ensemble des ressources (contrats, relations avec les entreprises et autres collectivités...), alignant ce prélèvement sur celui déjà opéré sur la Formation continue et la Taxe d'apprentissage. Pour ce qui est de la contribution forfaitaire de l'IUT, celle-ci n'est pas soumise au même régime que celle des autres composantes eu égard à sa situation spécifique antérieure (moyens fléchés).

Le Président propose, pour les crédits de sécurité, de prévoir 1 M€ (niveau 2010) contre 1,4 M€ l'année dernière, dotation notifiée alors comme exceptionnelle. Ces crédits de sécurité sont insuffisants au vu de l'ancienneté du patrimoine de l'université, même si le Plan Campus permet de pallier en partie cette insuffisance.

Quant à l'évolution des charges, le poste le plus important est celui des charges de personnels, la masse salariale consacrée aux emplois de titulaires et à ceux relevant du titre 3 (ATER, doctorants...) s'élève à plus de 150 M€; les emplois de contractuels sur budget propre représentant 4,8 M€. Ce dernier poste a augmenté au fil des années, notamment en raison de la politique d'emploi de ces personnels et également du fait de la politique indemnitaire menée par Lille 1.

Les charges d'infrastructure couvrent les dépenses de chauffage, de nettoyage, de fluides, d'entretien général, de sécurité. Elles sont relativement maîtrisées, mais elles continuent d'augmenter. Des efforts supplémentaires s'imposent. Il faut également évoquer les charges spécifiques, telles les assurances, pour lesquelles un marché a été passé, le recours à un commissaire aux comptes et diverses cotisations.

Le choix politique proposé par le Président est donc de maintenir les dépenses au niveau antérieur.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) souligne les gros efforts dans la politique d'emploi contractuel menée par la direction de l'université; il regrette simplement que la revalorisation financière de la situation des personnels concernés porte sur le seul régime indemnitaire. Ne pourrait-on pas revoir, à terme, la grille de progression dans les échelons, en jouant notamment sur la durée de passage de ceux-ci? S'interroge-t-il.

Robert LITWAK (SNESUP-CGT) juge intéressante la présentation de l'évolution budgétaire sur plusieurs années. Il demande s'il ne serait pas possible d'avoir en plus le budget consolidé et l'exécution du budget de l'année précédente, ce qui permettrait d'avoir une prévision de ce qui sera prélevé sur le fonds de roulement pour l'an prochain.

Yann SECQ (O&I) s'interroge, quant à lui, sur la somme de 150 000 € attribuée aux écoles doctorales, rappelant qu'on avait déjà abondé ces mêmes écoles doctorales. Il estime qu'on n'a pas de vision très claire sur ce qui est fait et sur la pertinence de ce qui est fait et qu'on n'a pas mené de réflexion sur le feu CIES, lequel est désormais perdu dans les limbes du PRES. Il insiste sur le fait qu'il est important de contribuer à la formation des doctorants, et qu'il est primordial de réfléchir à ce qu'on y met.

Le Président répond à Christophe VUYLSTEKER : La politique des contractuels avait deux volets, l'un portant sur le régime indemnitaire, l'autre portant sur une grille salariale et son évolution. Cette politique doit conduire à une stabilisation de l'emploi. Le Président ajoute qu'il espère ne pas avoir un jour à décider du niveau de rémunération des fonctionnaires de l'Etat.

Le Président répond à l'intervention de Robert LITWAK : Le budget consolidé est soumis au conseil, pas au moment de la présentation de la lettre de cadrage, mais au moment du vote du budget. On ne peut en effet avoir cette logique de consolidation au niveau de la lettre de cadrage dont l'objectif est de présenter les moyens que nous avons et ce que nous pourrions en faire. Le deuxième temps de la procédure budgétaire est consacré à la définition des budgets des composantes, des laboratoires et des services. Ce n'est qu'à ce moment qu'on peut rentrer dans une logique de budget consolidé. L'idée est de présenter un budget consolidé, non seulement en ce qui concerne les ressources financières, mais étendu aux emplois et donc à la masse salariale afférente.

Robert LITWAK (SNESUP-CGT) précise sa question, laquelle portait plus précisément sur le fonds de roulement. Il note que la présentation budgétaire présentée aujourd'hui ne précise pas s'il y aura prélèvement sur fonds de roulement.

Le Président répond que le budget est équilibré et qu'il n'est pas envisagé de prélèvement sur fonds de roulement. Il souligne que ce faisant, on ne fait que reprendre la logique adoptée l'an passé. Il ajoute qu'il ne faut pas confondre le résultat financier et le budget. Le résultat financier est en effet impacté par le fait que certaines composantes, tel le CUEEP, peuvent apparaître en déséquilibre, auquel cas une subvention d'équilibre doit être votée opérant de ce fait un prélèvement sur fonds de roulement. Contrairement, à ce qu'affirme Robert LITWAK, on ne travaille pas en aveugle ; le budget est bien équilibré, même s'il est possible qu'en cours d'année, il faille le réajuster, ce réajustement faisant l'objet d'une DBM opérant un prélèvement sur réserves, soumise au CA dans les mêmes conditions que le budget. Le Président précise que les indicateurs à contrôler sont l'évolution du fonds de roulement et l'évolution de la trésorerie.

À Yann SECQ, le Président répond, s'agissant des doctorants, que le budget adopté l'année dernière ne permettait pas de couvrir à la fois la politique scientifique et la formation des doctorants ; c'est pourquoi il est proposé d'augmenter le budget sur ce poste. Bien évidemment nous devons avoir une réflexion sur la formation doctorale ; il sera utile de faire le point sur cette question. Beaucoup de choses sont faites en matière de formation doctorale. Claudine DUMONT effectue, dans le cadre du PRES, un travail remarquable d'accompagnement des doctorants en matière d'acquisition d'autres compétences que leurs compétences scientifiques. Il est rappelé que Claudine DUMONT est, pour ce faire, mise à disposition du PRES par Lille 1. En ce qui concerne la formation de type CIES, il y a effectivement un vrai travail à faire. Joël CUGUEN, responsable de ce dossier, aura des propositions à faire dans ce sens. Ceci sera à discuter dans les différents CS et les différents CA.

Bruno DESPREZ (Florimond-Desprez) relève que des crédits de sécurité ont été, par le passé, accordés à titre exceptionnel, ce dont il n'a pas mémoire. Il demande si l'on a idée de ce qui serait nécessaire pour une remise aux normes des bâtiments concernés et s'interroge sur les sources de financement qui pourraient être envisagées.

Le Président rappelle qu'on a eu, par le passé, des dotations spécifiques (9 M€ en 2006 ou 2007 ; 3,2 M€ dans le plan de relance ; 1 M€ en 2010 ; 1,4 M€ en 2011). Les crédits nécessaires seraient de l'ordre de 3 M€ afin d'assurer la maintenance et la sécurité des bâtiments. S'agissant des financements, on se trouve aujourd'hui dans une logique de réponses à appels d'offres, tel le Plan Campus. Il ajoute que l'impératif de sécurité n'a jamais été négligé par Lille 1 et que des travaux considérables ont déjà été réalisés en la matière depuis cinq ans. Il faut cependant reconnaître qu'on a, notamment, cette année, un problème de financement, ce qui va nous conduire à différer certaines opérations, étant précisé, toutefois, que le Plan Campus va commencer à produire ses effets fin 2012, début 2013. Il faut espérer que l'Etat entendra l'expression de nos besoins pour cette année en attribuant la somme qui nous avait été accordée l'an passé.

Yann SECQ (O&I) demande que soient communiquées certaines informations sur les composantes afin de mener à bien la réflexion sur le modèle de répartition des ressources. Il souhaite également qu'un élu de chaque conseil de composante assiste à la commission des finances qui traitera du budget de ces composantes.

Le Président remarque que cette dernière proposition, consistant à ce que l'information ne passe pas par le seul directeur de composante, n'est pas si évidente à mettre en œuvre : Quel élu devrait être désigné, selon quel mode de désignation ? Peut-être faudrait-il, comme

l'avait proposé Christophe VUYLSTEKER en commission des finances, travailler avec les directeurs de composante et la commission des finances sur leur budget propre.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) souligne que, comme il a été dit, on est passé d'une logique de dotations fixes à une logique d'appels à projets. Pour lui cette dernière logique relève avant tout de « coups de communication politique ». On ne voit ainsi, pour l'instant, rien venir du Plan Campus, lequel date de 2008, ce qui peut mettre la trésorerie des universités dans de grandes difficultés. Ces retards ont deux effets : on ne revendique plus la maintenance et la mise en sécurité immédiate et on transfère la note aux générations politiques suivantes.

Le Président commente cette dernière intervention : Il faut se rappeler que quand, par le passé, on montait des projets, par exemple de construction de bâtiments, cela se déroulait déjà sur plusieurs mandats de présidents successifs. On attendait du Plan Campus une accélération de ce processus, cette accélération ne semble pas être effective, alors qu'il y a urgence. Les projets des universités de Lille sont clairement définis, un travail important a été réalisé. On entre dans une phase de consultations des entreprises pour que les travaux débutent début 2013, pour une réalisation du Plan en 2016. S'agissant de la logique d'appels d'offres, le Président rappelle que, selon lui, ne pas y répondre relèverait d'une irresponsabilité pour un président d'université, même si ce dernier pense que d'autres modes de financements, issus d'une négociation entre Etat et établissements, seraient préférables.

Robert LITWAK (SNESUP-CGT) demande s'il ne serait pas possible de rajouter au tableau 11 une ligne « aide au CUEEP », dans la mesure où l'on sait bien que cet institut ne pourra être en équilibre.

Le Président répond qu'à ce jour, il est impossible d'estimer le déficit du CUEEP, étant en outre précisé qu'on ne peut présenter un budget en déséquilibre.

Virginie DEGARDIN (DPE) relève qu'il y a, selon elle, une incohérence dans la présentation des chiffres concernant la masse salariale, page 5 de la lettre de cadrage, et ceux du tableau 11 du même document.

À la suite d'une intervention de Patrick LEBEGUE (SNESUP-CGT) dans le même sens, le Président reconnaît une erreur dans le commentaire de présentation de la masse salariale : la somme de 156 385 239 €, notée page 5 comme correspondant aux emplois de titulaires et ceux relevant du titre 3, intègre en fait les 4,8 M€ représentant les salaires et charges sur budget propre.

Le Président soumet la lettre de cadrage 2012 au vote du conseil.

**Adopté par 20 voix pour** (délibération n° 2010-49).

### **3) Présentation et discussion du projet IDEX-2**

Le Président présente les grandes lignes du projet IDEX-2, lequel n'est pas encore finalisé, mais devra l'être pour le 20 septembre. Il rappelle que ce projet IDEX n'est pas séparé du projet d'Université de Lille. L'IDEX est ainsi conçu comme étant un accélérateur de cette construction de l'Université de Lille. Il sera piloté par les instances de l'Université de Lille que nous aurons à mettre en place dans l'année qui vient. La conception de l'IDEX-2 est de ce fait très différente de celle de l'IDEX-1, fondé sur une gouvernance particulière, distincte de celle de l'université. Le périmètre de cet IDEX-2 est celui des trois universités lilloises

associant six écoles : Ecole Centrale de Lille, ENSCL, TELECOM Lille 1, IEP de Lille, ENSAIT, ESJ (en passe de devenir une école publique). Les propositions tournent autour de trois axes : Recherche, Formation tout au long de la vie (FTLV), Gouvernance. L'idée est ainsi d'affirmer que, pour construire l'Université de Lille, on a besoin d'un IDEX qui nous apporte des moyens supplémentaires tant sur le volet de la recherche que sur celui de la formation et notamment sur la FTLV. Le président développe ces différents axes dont les éléments figurent dans les documents préparatoires au conseil. Sur le point précis de la gouvernance, le Président souligne qu'il faut d'abord travailler sur la gouvernance de l'Université de Lille. Il est proposé d'organiser cette université sur un mode fédéral. Celle-ci serait ainsi dotée d'un conseil d'administration fédéral qui ne doit pas être un CA de « notables », mais bien un CA comprenant des élus et des représentants du monde économique et social et de collectivités. Il devra être discuté des modalités d'élection. L'université serait également dotée d'un conseil scientifique unique afin d'avoir une politique scientifique cohérente, d'un conseil chargé de la FTLV. Conseil scientifique et conseil de la FTLV seraient rassemblés au sein d'un « sénat ». À côté de ces instances, serait créée une structure spécifique de l'IDEX (comité de pilotage de l'IDEX) placée sous le contrôle des instances de l'université fédérale. Le document en passe d'être finalisé aura pour objet de présenter des propositions à la fois à la communauté académique de nos universités et à l'Etat, lequel jugera si ce projet est intéressant. L'enjeu de l'IDEX, c'est une vingtaine de millions d'euros par an (placement d'un capital de 700 M€ à un peu plus de 3% de taux d'intérêt) venant appuyer notre démarche en matière de recherche et de FTLV. La question qui reste en suspens est celle de la politique de l'Etat : Se limitera-t-il à deux ou trois IDEX ou financera-t-il de grands ensembles universitaires, de façon harmonieuse, sur l'ensemble du territoire ? Pour le Président, quelle que soit l'option retenue par l'Etat, nous serons accompagnés si le projet présenté est intéressant et nous construirons l'Université de Lille. La démarche se fera, sur la base d'un document diffusé le mardi 20 septembre, après discussions, en plusieurs étapes : Temps de la construction (jusqu'au printemps 2012) ; temps de la mise en place des instances de gouvernance.

Marie-José AYMÉ (MEDEF) s'interroge sur la notion de sénat.

Le Président répond qu'il s'agit de l'instance regroupant recherche et FTLV, les deux étant considérés dans le projet comme étant indissociables, même si le conseil scientifique et le conseil FTLV pourront se réunir indépendamment l'un de l'autre sur des questions spécifiques.

Bruno DESPREZ (Florimond-Desprez) salue le fait que l'université réponde à cette offre en adoptant, en plus, une véritable stratégie. Il souhaite que l'on insiste plus sur la dimension « développement » dans la dimension « formation, recherche et développement » du projet.

Pour Francis GUILBERT (DPE), il ne faut pas inscrire comme objectif la seule création de l'Université de Lille. Notre objectif doit être de mieux assurer nos missions, l'Université de Lille étant un moyen, plus qu'un objectif ou un moyen autant qu'un objectif. Concernant le volet FTLV, il regrette par ailleurs que le projet soit essentiellement axé sur les savoirs, alors que nous devons nous situer également sur les pratiques et sur la professionnalisation. Dans le même sens, il ne lui semble pas judicieux de replacer les objectifs dans le processus opérationnel.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) relève que le point le plus énigmatique du document est la question du statut envisageable pour l'Université de Lille (EPCS ? Grand établissement ?). Il ne faut pas oublier que le statut définit le contour des instances de gouvernance.

À la suite de ces différentes interventions, le Président répond que l'Université de Lille n'est, bien entendu, pas une fin en soi ; elle est un moyen de mieux remplir nos missions de

service public, mais aussi de pallier nos faiblesses. Il faut en effet constater : une reconnaissance encore trop faible de nos laboratoires ; un nombre peu important de chercheurs des organismes dans ceux-ci ; la part faible de la recherche et du développement en région (0,6% du PIB dans le Nord-Pas-de-Calais, contre une moyenne de 2% dans le reste de la France et un objectif de 3% au niveau européen) ; une formation axée sur les études courtes plus importante qu'ailleurs ; une demande du monde économique et social trop faible en masters et doctorats...

S'agissant de la question statutaire, le Président remarque qu'il faudra en effet adopter une forme juridique. On ne se situe pas dans un modèle de fusion pour le moment. On a donc besoin d'un modèle permettant de construire cette Université de Lille à plusieurs. On peut réfléchir à une construction sous forme d'EPCS (établissement public de coopération scientifique), sans qu'elle soit imposée par l'Etat, comme cela a été le cas pour le PRES. Cette réflexion devra, après discussion, être menée avec l'Etat, étant précisé qu'on ne se dirige pas vers un modèle de type Grand établissement. On doit regarder quel est le statut juridique le mieux adapté et faire des propositions en ce sens. C'est pourquoi la question du statut juridique n'est pas abordée en tant que telle dans le dossier.

Faisant suite à la remarque de Francis GUILBERT relative aux savoirs, Salah MAOUCHE relève que l'approche du projet est bien fondée sur les compétences ; le terme « savoirs » représente ici tout ce qui est acquis, soit par l'expérience, soit dans la vie personnelle et qu'on doit reconnaître par la VAP et la VAE. On ne néglige évidemment pas les savoirs et les connaissances produites par les laboratoires, d'où le lien étroit avec la FTLV en proposant au plus tôt toutes les nouvelles connaissances sous forme de modules que l'on soumettra aux entreprises ou aux organismes et que l'on intégrera dans de nouvelles formations.

Pour Francis GUILBERT (DPE), il serait intéressant de replacer ces données dans les objectifs clefs.

Pierre LOUART (O&I), sur la question des savoirs, précise qu'il est important que l'université joue un rôle de transmission des compréhensions du monde, indépendamment de toute approche professionnelle, même si les deux choses sont complémentaires. Il remarque par ailleurs que les fusions d'universités sont souvent mal menées et entraînent beaucoup de problèmes et de ruptures. Il salue donc la prudence adoptée pour le projet d'Université de Lille. Il faut mener ce projet en évitant trois grandes dérives : éviter les conflits internes, là où il doit y avoir synergie ; éviter la dispersion d'image ou d'actions face à des concurrents moins bons, mais qui parlent d'une seule voix ; éviter la perte d'opportunité dans des secteurs où il faut s'unifier pour aller chercher des moyens et obtenir des résultats. Pierre LOUART demande si, dans le cadre de l'Université de Lille, on ne pourrait d'ores et déjà agir pour que certaines composantes internes puissent accéder au sein de cette Université de Lille au statut d'école, sachant que l'IEP en est déjà une, malgré sa dimension très modeste. Peut-on d'emblée, se donner comme objectif de fédérer des domaines de complémentarité sur ce modèle, en imaginant des écoles fédératives.

Pour Jean D'ALMEIDA (DPE) le projet de gouvernance multiplie par trop les instances, ce qui conduit à s'interroger sur « qui fait quoi ? » dans cet ensemble. Il souhaite par ailleurs des éclaircissements sur la notion de « projet structuré autour de 9 dispositifs innovants » : quels sont ces 9 dispositifs innovants ? S'interroge-t-il.

Yann SECQ (O&I) ne comprend pas que les conseillers n'aient pas le dossier, lequel, même non figé, donnerait beaucoup plus d'information qu'un simple diaporama. Il aurait ensuite préféré, s'agissant des instances, qu'on ne donne aucun élément les concernant, plutôt que de les préfigurer aussi précisément : Soit, on est dans la co-construction et dans ce cas on en parlera après, soit on définit déjà le cadre institutionnel, comme cela a été fait, et l'on

donne l'impression de se retrouver dans la même configuration que celle qui a été adoptée lors de la création du PRES.

En réponse à Pierre LOUART, le Président précise qu'il n'y a pas de remise en cause de la démarche de l'université dans sa dimension « connaissance du monde ». Concernant le risque de dérives, il pense qu'il faut qu'on soit dans une logique de dynamisme d'un ensemble d'universités et d'écoles ayant envie de construire un projet. Sur la question de l'évolution des structures, il va falloir travailler ensemble ; le rapprochement des universités induira une telle évolution conduisant à des ensembles plus cohérents. Le Président est d'accord avec Jean D'ALMEIDA pour qu'il n'y ait pas superposition de plein d'instances qui se neutraliseraient et transformeraient l'ensemble en un « gros machin ingérable ». C'est pourquoi la note stratégique avait fait référence à un conseil scientifique unique. C'est pourquoi il y avait également nécessité d'un conseil d'administration organisé selon un mode fédéral et qui serait l'émanation des différents CA. Dans ce cadre, les transferts de compétences seront effectués progressivement et de façon réfléchie. Le pilotage de l'IDEX devra, quant à lui, relever de l'instance fédérale de façon à ce que son périmètre ne s'autonomise pas.

S'agissant de la structuration juridique de l'Université de Lille, il faudra, bien entendu, selon le Président, tirer les leçons de l'expérience du PRES. Cette démarche s'inscrira bien dans une logique de co-construction, précise-t-il.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) s'interroge sur le périmètre de l'IDEX et sur la proportion des établissements qui seront à l'intérieur de ce périmètre, et qui bénéficieront de moyens supplémentaires, de ceux qui en seront à l'extérieur, mais qui continueront d'appartenir à l'Université de Lille. S'agissant de ces derniers, qu'auront-ils comme engagement de pouvoir poursuivre leurs travaux de recherche, alors que les moyens humains et financiers auront été fléchés vers l'IDEX ? Ne va-t-on pas vers une perte d'autonomie de ces établissements ?

Le Président rappelle que l'IDEX ce n'est pas seulement les Clusters, mais également la FTLV laquelle concerne tout le monde et représentera 40% des moyens de l'IDEX. Pour ce qui est des Clusters, leur périmètre ne doit pas être figé ; il peut évoluer. On n'est pas dans un dispositif de sanctuarisation du périmètre de l'IDEX. Par ailleurs, on sera, comme actuellement, dans une logique de politique d'établissement.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) propose que l'Assemblée académique soit constituée de la réunion des trois CA des universités, lesquels disposent seuls d'une légitimité institutionnelle.

Pour le Président, cette question n'est pas figée.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) s'inquiète de voir le projet réduire la FTLV à sa seule dimension de formation continue et de voir apparaître des notions de flexibilité de l'organisation de la formation (quid des conditions de travail ?). Ceci concerne-t-il l'ensemble des formations ou seulement les personnes qui retournent en formation ?

Le Président remarque qu'en matière de formation initiale on se place dans une logique de construction de parcours et d'accompagnement fort des étudiants, principes qui sont mis en avant dans le modèle de FTLV. Peut-être devra-t-on réfléchir à une organisation plus modulaire. Il rappelle qu'en formation initiale on développe déjà une stratégie de parcours adaptés.

Salah MAOUCHE précise, quant à lui, que la flexibilité, indépendamment des notions de FI ou de FC, concerne avant tout l'apprenant. Les unités doivent être accessibles à tous quelle

que soit leur situation (salariés, personnes en recherche d'emploi...). La notion de flexibilité signifie simplement qu'il faut pouvoir s'adapter à des personnes différentes avec des rythmes différents. Ce qui va changer, c'est qu'il n'y aura pas seulement des enseignements en « présentiel », mais aussi de l'accompagnement (pédagogie par projets...).

Salah MAOUCHE revient sur l'interrogation de Jean D'ALMEIDA et précise en quoi consistent les 9 dispositifs innovants.

#### **4) Proposition pour la démarche de co-construction de l'Université de Lille**

Francis MEILLIEZ présente la stratégie d'accompagnement du projet de création de l'Université de Lille dont les éléments figurent dans les documents préparatoires au conseil. L'objectif est, dans la perspective de la création de l'Université de Lille, de conserver et amplifier la dynamique amorcée dans le cadre des réunions du groupe InterU – CA et d'assurer la continuité de la réflexion et de la co-construction dans l'attente des nouvelles équipes de direction des trois universités lilloises. Francis MEILLIEZ décrit les instances proposées dans ce cadre (Assemblée académique, Comité opérationnel, Comité de rédaction du site intranet commun, Groupes de travail).

Marie-José AYMÉ (MEDEF) souligne l'intérêt de cette stratégie.

Yann SECQ (O&I) regrette qu'aucune date ne soit avancée pour la réunion des CA des trois universités, alors que ce texte pouvait être l'occasion d'une telle réunion, laquelle aurait pu valider cette stratégie.

Francis MEILLIEZ précise que cette réunion est envisagée et que l'on attend plus que le vote de Lille 1 sur ce texte pour ce faire.

Yann SECQ (O&I) demande une nouvelle fois encore communication des statuts, des règlements intérieurs, des bilans sociaux, des budgets, des documents politiques envers les personnels contractuels, ainsi que des motions votées dans les conseils centraux. Il s'étonne qu'il soit prévu de modérer les forums, limitant de ce fait l'expression des personnels alors qu'il est toujours possible d'intervenir a posteriori en cas de dérapage. S'agissant de l'Assemblée académique, il estime que sa composition est floue. On peut reprendre la proposition de Christophe VUYLSTEKER et constituer cette assemblée de la réunion des CA, ce qui pose cependant la question de sa composition en cas d'élections au sein d'une université. Il termine en souhaitant qu'on ait des comptes-rendus aussi détaillés que ceux du CA de Lille 1.

Francis MEILLIEZ répond, sur la modération des forums, que Lille 2 a déjà eu à supprimer des messages qui n'avaient rien à voir avec le sujet. S'agissant de la composition de l'assemblée académique, il précise que l'idée est justement de faire un pont entre les mandatures. Ce sera l'objet de la réunion des trois conseils que de réfléchir à ce dernier point.

Christophe VUYKSTEKER (SNESUP-CGT) se déclare fondamentalement opposé à une désignation des membres de l'Assemblée académique par les CA, ce qui fait par trop penser au PRES. La seule solution acceptable pour lui, serait que l'Assemblée académique soit constituée de la réunion des CA des trois universités. Il déclare par ailleurs ne pas trop comprendre l'architecture des instances proposées (assemblée académique et comité de pilotage).

Francis MEILLIEZ répond que ces instances n'en forment en fait qu'une seule, le terme « comité de pilotage » ayant été remplacé par celui « d'assemblée académique » à la demande de Lille 2.

Le Président précise qu'il va soumettre au vote du conseil la proposition suivante : « *Le texte présenté servira de base de discussion à la réunion des CA des trois universités* ».

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) revient sur sa proposition de voir figurer dans le texte la constitution d'une assemblée académique réunissant les trois conseils d'administration des universités.

Francis MEILLIEZ précise que cette alternative a été adoptée par le CA de Lille 3 en marge du texte.

Dominique DEROZIER (DPE) craint qu'une assemblée académique composée des trois CA soit ingérable.

Bruno DESPREZ (Florimond-Desprez) estime logique que ce soient les trois CA qui décident de leur avenir.

Le Président propose la formulation suivante : Composition de l'Assemblée académique : « *Chaque université est représentée par son président et des membres désignés par son CA ; une proposition alternative étant que cette assemblée académique soit constituée de la réunion des CA des trois universités* ». Cette formulation pose ainsi les bases du débat.

**Adopté par 20 voix pour** (délibération n° 2011-50).

## **5) Politique d'emploi**

### **5.1. Délibération sur la publication des postes de second degré vacants**

Jean-Philippe CASSAR présente une proposition de publication des postes de second degré vacants dont les éléments figurent dans les documents préparatoires au conseil (étant précisé qu'il a été ajouté un poste vacant de PRCE en anglais au SUP). Il précise que cette procédure de publication a été avancée par le Ministère, la réponse de l'université devant parvenir à ce dernier avant le 30 septembre.

Pierre LOUART (O&I) souligne les besoins très importants de l'IAE en poste de PRAG ou PRCE de comptabilité, vu le nombre d'heures effectuées en la matière. Il en profite pour exprimer la difficulté à trouver des MCF en comptabilité-contrôle.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) donne une explication de vote : Les élus FSU s'étaient abstenus l'an dernier, notamment parce que les emplois de second degré n'étaient pas passés avec l'ensemble de la politique des emplois. Le calendrier étant une nouvelle fois avancé, les élus FSU s'abstiendront encore cette année.

À la suite d'interventions de Jean-François PAUWELS (DPE) et Patrick LEBEGUE (SNESUP-CGT), il est précisé que, dans la politique des emplois, on peut opérer des transferts de poste d'une composante à une autre ; on peut faire des échanges de postes, plutôt que des transformations. On peut aussi décider de transformer un poste PRCE/PRAG en MCF ou en PR ou même un poste MCF ou PR en IGE ou IGR, ce qui a une incidence

budgétaire. Il nous appartient de faire en sorte que cela tienne dans nos possibilités de masse salariale.

Virginie DEGARDIN (DPE) demande la communication du taux d'encadrement dans chaque composante.

**Adopté par 12 voix pour et 6 abstentions** (délibération n° 2011-51).

## **5.2. Délibération sur le recrutement au fil de l'eau d'un professeur**

Jean-Philippe CASSAR présente une proposition recrutement au fil de l'eau d'un professeur, après avoir rappelé l'objet de cette procédure et précisé que l'Université a toujours plutôt privilégié une politique de recrutement synchronisée. Le recours exceptionnel à cette procédure est lié à un besoin tout à fait particulier d'une formation en Banque-finance.

Jean D'ALMEIDA (DPE) demande si on a la garantie qu'il y aura suffisamment de candidats pour que ce soit un véritable concours.

Yann SECQ (O&I), considérant que les enseignements seront déjà commencés, ne comprend ce qui justifie une telle précipitation pour le second semestre.

Le Président répond que la Faculté de Sciences économiques et sociales a développé des formations bancaires tant en FI qu'en FC. Il y a beaucoup d'enseignements à assurer. Elle aurait pu mieux anticiper un besoin dans ce domaine, mais le fait est qu'elle se retrouve dans une situation où personne n'est en capacité d'encadrer les enseignements.

**Adopté par 10 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions** (délibération n° 2011-51).

## **5.3. Information sur le calendrier des élections pour le renouvellement des viviers**

Jean-Philippe CASSAR présente une information sur le calendrier des élections pour le renouvellement des viviers dont les éléments figurent dans les documents préparatoires au conseil.

# **6) Délibérations sur les dossiers validés par le CEVU (20 mai et 1<sup>er</sup> juillet 2011)**

Salah MAOUCHE précise que deux dossiers sont retirés de l'ordre du jour (Délocalisation du Master MOPI à Bangui et Double diplôme de la Licence Eco-gestion à Timisoara) et présente les autres dossiers dont les éléments figurent dans les documents préparatoires au conseil.

## **6.1. Délocalisation de la Licence Eco-gestion à Hanoï (Viet-Nam)**

Francis GUILBERT (DPE) relève qu'à l'article 8 rien n'est précisé sur les conditions financières et sur les charges qui pèseront sur l'université. Il est nécessaire que ces conditions figurent dans le corps de la convention et non dans une annexe.

Robert LITWAK (SNESUP-CGT) formule une remarque générale : les conventions doivent clairement indiquer que les heures sont prises en charge par l'établissement cocontractant de l'université.

Approuvé par 18 voix pour (délibération n° 2011-52).

### **6.2. Double diplôme de Licence Pro Management des organisations et de Master de Sciences de gestion de l'IAE avec l'Université d'Etat de New York à Alfred (USA)**

Approuvé par 18 voix pour (délibération n° 2011-53).

### **6.3. Délocalisation en partenariat avec CFI du Master de Management International des Médias en ligne de l'IAE**

Approuvé par 18 voix pour (délibération n° 2011-54).

## **7) Délibération sur les nouveaux tarifs du Café de l'Espace Culture**

Le Président présente la proposition de nouveaux tarifs du Café de l'Espace Culture dont les éléments figurent dans les documents préparatoires au conseil.

Adopté par 17 voix pour et 1 abstention (délibération n° 2011-55).

## **8) Délibération sur la tarification du renouvellement de la carte multi-services en cas de perte ou de vol**

Le Directeur général des services présente la proposition de tarification du renouvellement de la carte multi-services en cas de perte ou de vol :

- Premier renouvellement : Gratuit
- Renouvellement supplémentaire : 5 Euros

Francis GUILBERT (DPE) ne trouve pas cette proposition très dissuasive.

Adopté par 18 voix pour (délibération n° 2011-56).

## **9) Questions diverses**

Yann SECQ (O&I) a demandé que les possibilités de diffusion de l'information syndicale via la messagerie, à partir des listes de diffusion de l'université, soit élargie aux listes non syndicales représentée aux conseils.

Le Président répond que cette procédure, adoptée après avis du CTP, relève d'une application du droit syndical.

Le Directeur général des services précise que les organisations syndicales, reconnues réglementairement comme telles, disposeront du fichier qu'elles ne pourront utiliser qu'avec

des messages clairement identifiés du nom du syndicat, en insérant un lien permettant le désabonnement et dans le respect de la charte informatique de l'université.

Yann SECQ (O&I) remarque que les listes des conseils ont autant de légitimité à pouvoir communiquer vers l'ensemble des personnels. Il est important que le travail fourni dans les conseils touche un peu plus les personnels et que ceux-ci sollicitent un peu plus leurs élus. Ne pas avoir cette possibilité est très handicapant pour les listes.

Jean D'ALMEIDA (DPE) se déclare en accord avec Yann SECQ : Sans remettre en cause le droit syndical, il faut constater que les listes non syndicales représentent quelque chose étant rappelé que celles-ci ont réuni, aux dernières élections, plus de voix que les syndicats.

Patrick LEBEGUE (SNESUP-CGT) s'interroge sur la gestion technique des listes de diffusion. Y aura-t-il modération au niveau central ?

Le Directeur général des services répond que ce qui a été acté au CTP c'est que le fichier des personnels sera remis aux syndicats qui pourront utiliser celui-ci en faisant un tri en fonction des publics qu'ils souhaitent toucher. Il n'y aura pas de modération sur ces messages, sous réserve que chaque organisation s'engage sur un certain nombre de principes (respect de la loi informatique et liberté, désabonnement...). Il ajoute qu'il y a une différence de nature entre un syndicat et une liste non syndicale. Les syndicats ont en effet pour objet principal la défense des travailleurs ; l'objet d'une liste correspondant plutôt à une mission de gestion et d'organisation générale de l'université. On répond ici à des principes liés au droit syndical.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) se déclare en accord avec cette dernière observation : Même s'ils ne figuraient pas dans les conseils, les syndicats, qui, contrairement aux listes, ont une existence pérenne, auraient un droit à la diffusion de leurs informations.

Le Président souhaite que l'on distingue l'exercice du droit syndical de la demande formulée par d'autres organisations d'accéder à des facilités en termes d'information de la communauté universitaire, laquelle pourra être étudiée.

S'agissant d'une intervention concernant les exemptions de droits d'inscription des doctorants contractuels, le Président rappelle qu'il a souhaité qu'on traite en conseil de notre politique d'exonération de façon générale. Cette exonération relève légalement d'une politique sociale. Il faudra discuter prochainement de cette politique. En cette attente, le Président rappelle qu'il s'était engagé au cours d'un CA du 11 octobre 2010, à ce que les doctorants contractuels soient exonérés des droits d'inscription et que les services ont appliqué cette décision.

Le Directeur général des services précise que cette décision a été effectivement communiquée, notamment aux écoles doctorales. Il se peut que certaines d'entre elles n'aient pas relayé correctement l'information. Seuls sont concernés les doctorants contractuels de Lille 1. Il faut noter que le doctorant, quand il s'inscrit pour une première fois en thèse et n'est pas encore titulaire d'un contrat, ne peut être déclaré comme personnel de l'université, il doit alors régler les droits d'inscription qui lui seront remboursés ensuite.

S'agissant des délais de paiement des doctorants contractuels dont les contrats sont établis par les EPST avec un avenant enseignement, le Directeur général des services précise que des retards peuvent être constatés du fait des délais de signature des contrats ou en raison de retards dans les remontées d'information des composantes.

En ce qui concerne le statut électoral des doctorants contractuels, le Responsable des affaires juridiques précise qu'en application du décret électoral récemment modifié, les

doctorants contractuels sont a priori considérés comme étudiants, sauf s'ils effectuent 64 heures équivalent TD et qu'ils formulent une demande d'inscription sur les listes électorales du collège B.

Concernant l'occupation de terrains de l'Université par des gens du voyage, le Président rappelle qu'il n'appartient pas aux universités d'accueillir ces populations, cette compétence relevant de la communauté urbaine laquelle dispose de terrains adaptés à leur accueil. L'université n'a ainsi d'autre possibilité que de saisir le Préfet qui seul peut ordonner leur expulsion.

La séance est levée à 18h45.

Le Directeur général des services

Le Président

Patrice SERNICLAY

Philippe ROLLET